



## Commission de l'agriculture

### 2321 - Alimentation en eau potable et assainissement

#### Programme de partenariat "Souffel 2027"

#### Rapport n° CP/2013/845

#### Service gestionnaire :

Service eau, assainissement et déchets

#### Résumé :

Le cours d'eau de la Souffel et ses affluents sont particulièrement dégradés du fait des pressions qui s'y exercent et des faibles débits qui y transitent.

Les différents maîtres d'ouvrages susceptibles d'être concernés par des actions de reconquête de la qualité des milieux aquatiques se sont accordés pour élaborer un programme d'actions global et amplifier ainsi la dynamique créée au cours de la phase de préparation. Ce programme prévoit la mise en oeuvre de projets de renaturation des cours d'eau, de modernisation de certaines infrastructures d'assainissement, d'incitation à la réduction de l'usage des pesticides, de sensibilisation et d'amélioration des connaissances. Il s'agit d'un programme 'cadre' qui associe le Sivu de la Souffel, le Sdea, la Chambre d'Agriculture, l'Agence de l'Eau et le Département. La contribution du Département sera technique, à travers l'appui apporté au Sivu et financière, sur la base des dispositifs d'aide en vigueur au moment de la réalisation des projets.

Le cours d'eau de la Souffel ainsi que l'ensemble de ses affluents du bassin versant accusent de manière persistante une qualité générale particulièrement dégradée du fait des pressions qui s'y exercent et des faibles débits qui y transitent.

Les eaux superficielles de ce petit bassin versant situé au nord-ouest de Strasbourg s'écoulent au cœur du Kochersberg, région très peuplée et caractérisée par une forte activité agricole, et alimentent le cours principal de la Souffel qui traverse les communes périurbaines de la Communauté Urbaine de Strasbourg avant de se jeter dans l'Il.

Les causes de cette dégradation sont liées à l'activité agricole intensive, à la pression démographique et à l'état de l'assainissement dont certaines installations de traitement sont vétustes, ainsi qu'à l'état biologique du milieu aquatique récepteur. Celui-ci a fait l'objet par le passé des travaux importants de rectification et de curage et ses faibles débits ne permettent pas une dilution suffisante, tant des rejets ponctuels en provenance de l'assainissement des communes que des rejets diffus issus des activités agricoles, ce qui constitue un handicap structurel pour la reconquête de la qualité des eaux.

Compte tenu des causes multiples de dégradation, les différents maîtres d'ouvrages susceptibles d'être concernés par des actions de reconquête de la qualité des milieux aquatiques se sont accordés pour élaborer un programme d'actions global et amplifier ainsi la dynamique créée au cours de la phase de préparation.

Le projet de programme de partenariat fédère ainsi autour de l'objectif commun de reconquête du bon état de la Souffel :

- le Syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) du bassin de la Souffel ;
- le Syndicat des eaux et de l'assainissement du Bas-Rhin (SDEA), périmètre « Souffel » ;
- la Chambre d'Agriculture de Région Alsace ;
- le Département du Bas-Rhin ;
- l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.

Il concerne un territoire formé par les 22 communes situées à l'amont de la CUS et adhérentes du SIVU.

## **1. Caractéristiques techniques et objectifs du projet**

Le programme de partenariat présenté, qui prendrait effet à la date de sa signature et s'achèverait le 31 décembre 2018, s'articule autour de trois axes :

### **• AXE 1 : GOUVERNANCE**

Celle-ci s'organise autour d'un comité de pilotage plénier, d'un groupe de travail « animation » et de plusieurs groupes de travail thématiques.

Outre les signataires du présent contrat, sont associés des services ou organismes qui apportent leur appui opérationnel (services de l'Etat, comptoir agricole de Hochfelden, Fredon Alsace ...).

Ce dispositif doit favoriser la mise en œuvre du programme de partenariat, et son suivi.

### **• AXE 2 : MISE EN ŒUVRE D'OPÉRATIONS VISANT À ATTEINDRE LE BON ÉTAT DE LA MASSE D'EAU « SOUFFEL »**

Le programme comporte quatre volets :

#### 1 L'amélioration de la qualité physique des cours d'eau du bassin de la Souffel

Il est prévu de réaliser une première tranche de travaux représentant un montant de 1,35 M€, l'ensemble du schéma étant évalué à 4 M€ de travaux. A ce programme conduit par le SIVU, s'ajoute une étude sous maîtrise d'ouvrage de la Chambre d'Agriculture sur les prélèvements en eau superficielle pouvant conduire à changer les modes d'irrigation.

#### 2 La réduction de la pollution chimique et substances dangereuses

Ce volet concerne notamment la réduction de la pollution par les pesticides, avec la généralisation des aires de remplissage et de lavage des pulvérisateurs associant les exploitants agricoles et les collectivités (dont certaines se portent maître d'ouvrage de la réalisation d'ouvrages collectifs). Sur la durée du contrat, la totalité des communes seront engagées dans la démarche « zéro phyto ». A ce volet « pesticides » s'ajoutent un volet substances dangereuses et la mise en place d'une opération collective territoriale de gestion des déchets dangereux pour l'eau.

#### 3 L'amélioration des paramètres physico-chimiques généraux de l'état écologique

Le SDEA procédera à la mise à niveau de l'assainissement avec la construction ou l'extension des stations d'épuration de Kienheim, Berstett et Griesheim sur Souffel, la station de Stutzheim étant supprimée. Ce programme est évalué à 8 M€ et sera complété par les premiers travaux de construction des bassins de pollution nécessaires à la gestion du temps de pluie. Les actions de l'opération Agrimieux « Ferti Kochersberg » sous maîtrise d'ouvrage de la Chambre d'agriculture seront renforcées.

#### 4 L'amélioration des connaissances

Ce volet fait également l'objet d'un groupe de travail spécifique dans le but de mieux comprendre l'origine des polluants et les causes de dégradation des eaux sur le bassin versant de la Souffel.

### ▪ AXE 3 : ACCOMPAGNEMENTS DES PORTEURS DE PROJETS

La mise en œuvre et le suivi du programme sont appuyés par des animateurs en place, la coordination globale étant assurée par une mission eau spécifique créée par le SDEA sur le périmètre de la Souffel, avec le soutien financier de l'Agence de l'eau.

## 2. Engagements du Département

Le Département est partenaire de ce programme à plusieurs titres :

- à titre de partenaire financier, en soutenant, **selon les dispositifs d'aide en vigueur au moment de la réalisation des différents projets** (travaux d'assainissement chiffrés à 8 M€, amélioration de la qualité physique des cours d'eau chiffrée à 1.35 M€ sur la durée de ce contrat, travaux de renaturation des cours d'eau, animation des opérations agricoles).
- A titre d'appui technique en particulier par l'antenne rivière du territoire de Saverne.

Ce programme constitue une convention-cadre sans engagement financier. Chaque projet fera ensuite l'objet d'une instruction spécifique au moment de son lancement. Il peut être dénoncé par chacune des parties avec un préavis de 3 mois.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, approuve le présent programme de partenariat pour la reconquête de la qualité de la Souffel.*

*Elle autorise par ailleurs son Président à signer ce programme.*

Strasbourg, le 18/11/13

Le Président,

A blue ink signature of Guy-Dominique KENNEL, consisting of several fluid, overlapping strokes.

Guy-Dominique KENNEL